



Lycée Guillaume Kroll

Aux élèves désirant s'inscrire en
classe concomitante

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2020

Réf. : INSCR/20-21/FOPRO/CONCOM

Objet : Demande d'inscription en classe concomitante pour l'année scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

En remettant votre demande d'inscription vous avez exprimé **votre souhait de vous inscrire dans une formation concomitante**. Une inscription définitive nécessite une attestation de l'ADEM qu'un contrat d'apprentissage a été conclu.

Vu les circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire liée au COVID-19, le délai pour trouver un patron formateur a été prolongé jusqu'au 31 décembre, et les lycées peuvent procéder à l'inscription en classe concomitante même sans contrat d'apprentissage.

[Conditions en vue d'une inscription provisoire ou définitive en septembre](#)

Les élèves qui peuvent se prévaloir d'un contrat d'apprentissage ont une priorité absolue lors de l'inscription.

Les élèves n'ayant pas trouvé de patron formateur jusqu'au 14 septembre 2020, seront **inscrits provisoirement** dans la classe de leur choix **s'ils peuvent documenter, pièces à l'appui, qu'ils ont effectué des recherches pour un poste d'apprentissage** (inscription ADEM, courriers envoyés à des entreprises, certificats de présence à un entretien, ...) et s'il y a des places disponibles.

Si les élèves inscrits en classe concomitante n'ont pas conclu de contrat d'apprentissage jusqu'au 31 décembre, ils devront quitter la classe dans laquelle ils sont inscrits.

Si vous ne vous êtes pas encore inscrit(e) à l'ADEM, merci de le faire aussi vite que possible afin que toutes les démarches soient lancées pour la recherche d'un poste d'apprentissage.

En vous souhaitant plein de succès dans vos démarches, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Patrick Straus
Directeur